



LE PETIT SAINT PÈROIS



BULLETIN MUNICIPAL - N°29 - SEPTEMBRE 2017

Le mot du Maire

Comment l'état tue les communes !

La commune de St PÈRE, après avis du conseil municipal, a intenté un procès auprès de l'état français, (comme bon nombre de communes et villes en France) pour non restitution et prélèvements illégaux réalisés au titre de la TAS-COM (taxes sur les surfaces commerciales) pour l'année 2012. La somme s'élève à 141.000 euros.

L'affaire a été dernièrement jugée par le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel. Je cite :

« La loi de finance pour 2015 du 29 décembre 2014 et la loi de finance rectificative du 29 septembre 2016 qui ont été adoptées pour permettre D'EXCLURE LA RESPONSABILITE DE L'ETAT ont toutes deux fait l'objet d'une question prioritaire de constitutionnalité. »

Je vous passe les détails de la suite du dossier qui prouve que l'état auparavant avait été condamné. Mais, face à l'ampleur des procès intentés, le Conseil Constitutionnel, déclare que l'intervention des collectivités est fondée à soulever cette malfaçon législative. Mais la position du conseil constitutionnel est qu'il faut sauvegarder la PROTECTION DES FINANCES DE L'ÉTAT AU DETRIMENT DE CELLES DES COLLECTIVITES. Voilà comment St PÈRE perd 141.000 euros de budget dans une période où l'on ne cesse de nous imposer des restrictions.

L'état et le gouvernement pourront faire porter la responsabilité des augmentations d'impôts aux communes et les montrer du doigt en dénigrant leur gestion.

Malgré tout, je ne compte pas me satisfaire de ce jugement, et envisage dans la mesure où cela sera possible, de saisir la Cour Européenne de Justice. Je défendrai les intérêts de la commune et de ses administrés jusqu'au bout.

Voilà comment l'état traite ses communes et met leur budget en difficulté. Il est donc inutile de montrer et de dessiner des camemberts à répétition pour commenter l'état des finances de la commune en occultant le désengagement de l'Etat et les ponctions qu'il effectue indument sur le budget de notre commune, budget de fonctionnement qui, malgré toutes ces péripéties, dégage des bénéfices sans augmentation de vos impôts.

Avec tout mon dévouement.
Patrick Foulon

L'édito

C'est la rentrée.

Avec le mois de septembre chacun reprend ses activités. L'Amicale, l'A.M.S., le Club de l'Amitié, De Fil en Aiguille, De la Plume aux Ciseaux, l'Éducation Canine, la Guinguette, Joie Forme et Santé, et Saint Père en Fête, ceci est la liste exhaustive des associations de la commune. Il serait bien étonnant que vous n'en trouviez pas une qui puisse vous séduire. Pour avoir les coordonnées de celles-ci vous pouvez vous adresser à la mairie, consulter l'agenda distribué par la commune, aller sur son site internet, etc. Une vie associative intense est généralement le signe de bonne santé d'une communauté, donc on peut raisonnablement penser que Saint Père se porte bien.... **Grâce à vous.**

Sommaire

Page 1 : Le mot du Maire - L'édito - Réunions publiques PPRI val de Sully et CLI

Page 2 : L'école municipale V. Meunier - Modification congés scolaires !

Page 3 : Bibliothèque - Associations.

Page 4 et 5 : Retour sur les derniers événements

Page 6 : « Saint Père d'antan »

Page 7 : Événements à venir - Agenda - Quizz

Page 8 : Les nouvelles du conseil municipal.



CONCERTATION RELATIVE A LA REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION DES VALS DE SULLY, OUZOUEUR ET DAMPIERRE

2 réunions d'information à destination du public.

Vendredi 20 octobre 2017 à 19h00
Salle polyvalente, rue du Docteur Segelle, St-Père-sur-Loire
Communes cibles : Bonnée, Bray-Saint-Aignan, Dampierre-en-Burly, Les Bordes, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Benoit-sur-Loire, Saint-Père-sur-Loire.

Mercredi 25 octobre 2017 à 19h00
Centre Françoise Kuypers 3 rue des Déportés, Sully-sur-Loire
Communes cibles : Lion-en-Sullias, Saint-Aignan-le-Jaillard, Sully-sur-Loire.

Ces réunions s'inscrivent dans la démarche continue d'information engagée par les services de l'Etat depuis la prescription de la révision du PPRi des Vals de Sully, Ouzouer et Dampierre en mars 2016. Elles sont destinées à présenter les études et la démarche d'élaboration du projet du PPRi.



RÉUNION PUBLIQUE

de la Commission Locale d'Information (CLI)

La CLI a une mission d'information de la population sur le fonctionnement de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly et de suivi de son impact sur l'environnement.

La CLI vous invite à une réunion publique d'information

le vendredi 6 octobre 2017
de 18 h 30 à 20 h 00

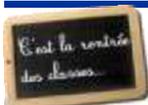
Salle Ballot à Ouzouer-sur-Loire
(1097 rue Henri Millet)

La réunion sera précédée d'un accueil café à partir de 18 h.

ORDRE DU JOUR

- > Présentation de l'élargissement du Plan Particulier d'Intervention (PPI) à un rayon de 20 km autour du CNPE
- > Présentation de l'exercice nucléaire national organisé les 5 et 6 décembre 2017 au CNPE de Dampierre

Toutes personnes désirant s'informer ou poser des questions sur ces sujets peuvent assister à la réunion.



La rentrée est arrivée !!!



Cette année, la rentrée était le lundi 4 septembre.

A 8h50, Rémi et Thierry ont ouvert la porte et tout le monde est entré.

Il faisait beau et chacun a discuté avec ses copains.

A 9h00, Rémi a appelé les classes, puis les élèves un par un, en commençant par les CP, puis les CE1 CE2, les CE2 CM1 et les CM2.

Cette année 2017 2018, le nombre d'enfants n'a presque pas changé : nous sommes maintenant 119 à l'école ; L'équipe des enseignants n'a presque pas changé non plus : Julie B., Cloé et Sarah sont parties dans une autre école et Laurène est venue ; elle travaillera avec Sophie en maternelle.

Nous avons encore 6 classes. (voir photos ci-contre)

C'était bien les vacances, mais nous avons retrouvé nos habitudes de la coopération et parlé de beaucoup de projets.

L'année dernière, nous avons travaillé sur les ARTS en terminant l'année par notre traditionnel spectacle (voir photo ci-dessous) ; cette année, nous avons choisi le thème de l'Environnement et de la Nature pour travailler avec toutes les classes. Si nous pouvons, nous ferons une exposition, une classe de découverte et nous écrivons un spectacle sur ce thème pour la fin de l'année.

Nous organiserons aussi des vendredis gourmands toutes les deux semaines où tout le monde peut venir acheter des gâteaux qu'on cuisine ou des pains au chocolat.

Si vous voulez, vous pouvez nous contacter ou vous abonner à notre journal La Pie (nous serons contents de vous répondre!!). Voici nos coordonnées : ecolestpere@wanadoo.fr

Ecole Publique 1 rue des violettes 45600 Saint Père sur Loire
site Internet : <http://ecole.saintpere.free.fr>

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire !

Pour tous les coopérateurs, Titouan et Lamia

Spectacle de fin d'année le 30 juin 2017 : Les ARTS

Pour la 1^{ère} année, des calculatrices ont été distribuées au CM2 qui passent au collège.



Celle des PS/MS avec Sophie Lange- Laurène Rodolphe, les maitresses, et Josiane Poteau- Cathy Voillard les AT-SEM. Dans leur classe ils sont 20 (8 PS et 12 MS).



Celle des PS/GS avec Patricia Brun la maitresse et Sylvie Baudin l'ATSEM. Dans leur classe ils sont 19 (5 PS et 14 GS).



Celle des CP avec Albane Petit, la maîtresse. Dans leur classe ils sont 16.



Celle des Ce1-Ce2 avec Julie Ciechelski , la maîtresse. Dans leur classe ils sont 22 (13 Ce1 et 9 Ce2).



Celle des Ce2-Cm1 avec Thierry Hurst le maître et Jamila l'AVS. Dans leur classe, ils sont 23 (9 Ce2 et 14 CM1).



Celle des Cm2, avec Rémi Bedu et Adeline Perthuis. Dans notre classe, nous sommes 18.

Dates modifiées des vacances de Printemps 2018



Les vacances auront donc lieu dans l'académie d'Orléans-Tours du mercredi 25 avril après la classe, au lundi 14 mai, jour de reprise des cours. Les vacances de la zone B, qui compte douze académies, courent normalement du samedi 21 avril après la classe, au lundi 7 mai jour de reprise des cours.



Bibliothèque

La séance des "bébés lecteurs" (éveil culturel pour les enfants non scolarisés de 0 à 3 ans) fera sa rentrée le **lundi 16 octobre à 9h30 à la bibliothèque**, sur inscription auprès de l'animatrice Sandrine à la bibliothèque au 02.38.36.62.39 tous les après midis de 14h30 à 17h.



Associations

De la plume aux ciseaux



Une rentrée sur les chapeaux de roues ...



Après une courte pause estivale bien méritée pour tous les membres de l'association, nous avons repris le chemin des ateliers « Scrabble » et « Dictée » dès le début septembre.

Ces ateliers restent aux horaires habituels soit :

- Mercredi de 14 h 30 à 17 heures pour l'atelier « Scrabble »
- Mercredi de 17 h 30 à 19 heures pour l'atelier « Dictée »

L'atelier « Cartonnage et Encadrement » débutera ses séances le 29 septembre 2017 aux mêmes horaires que l'an passé, soit le vendredi de 14 h 00 à 17 h 00.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre et vous inscrire lors des ateliers qui ont tous lieu à la salle de l'amitié à Saint Père sur Loire !

Le mercredi 13 septembre 2017, l'atelier « Scrabble » a eu la joie de fêter le 90^{ème} anniversaire d'une de nos adhérentes pratiquant de manière assidue le scrabble en duplicate.



Le samedi 16 septembre 2017, nous nous sommes retrouvés à la gare de Sully sur Loire dans le cadre des journées du patrimoine, où Nathalie Rivière, pour l'association Culture et Patrimoine dans le Sullias, nous a accueillis. La journée s'est poursuivie par un pique-nique. Compte tenu de la météo, nous nous sommes repliés à l'intérieur de la salle de l'amitié autour d'un délicieux velouté de courgettes chaud !



Les projets jusqu'à la fin de l'année 2017 sont bien avancés à savoir :

- Le dimanche 22 octobre 2017, en collaboration avec le club de « Scrabble » de Sully sur Loire, nous nous déplacerons à Barville en Gâtinais pour une journée cabaret au Diamant Bleu.
- Rédaction d'une dictée sur laquelle nous pourrions plancher le samedi 2 décembre 2017 lors de la journée dédiée au Téléthon. Nous souhaitons associer les talents d'écriture locaux, d'une part, et l'école de notre commune, d'autre part pour la partie des enfants.



Saint Père en Fête

Afin de renforcer l'équipe actuellement en place St Père en Fête recherche des bénévoles. L'assemblée générale aura lieu **le 06/10/2017 à 20h30 salle polyvalente** de St Père.
Renseignements : 02 38 36 47 15

Retour sur quelques évènements

Le mouton refait partie du paysage ligérien

C'est par un beau matin estival que, cette année encore, le troupeau de moutons mis en place pour l'entretien des bords de Loire est passé au sud en traversant le pont routier Saint Père/ Sully sur Loire.

C'est Monsieur le Maire en personne, aidé d'une employée municipale, qui a accompagné cette mini transhumance.

Ah si seulement le pont du chemin de fer avait été ouvert aux piétons et aux cyclistes cela aurait été bien plus simple.



L'Association Multisports de St Père (A.M.S.)

Fin juin une sortie canoë où petits et grands ont découvert les joies de pagayer en pleine nature, sur la Loire de Saint-Père à Guilly.



Début juillet lors de la 24ème AG, Damien De PALO a été élu 6ème Président de l'AMS.

Création d'une nouvelle section, baptisée « Les Brasse Bouillon » marinières de Saint-Père sur Loire. Cette section batellerie a pour vocation la construction, en cœur de village, d'un fûtreau de Loire, bateau traditionnel en bois, dans le cadre d'un projet associatif, patrimonial, transgénérationnel et éducatif en partenariat avec l'école Victor Meunier. Si vous souhaitez participer à ce projet vous pouvez contacter le responsable de section Eric ORCIN (Tél : 02 38 36 64 47).



Fin août, 22 membres ont effectué la « V.R.P » d'AMS Vélo Randonnée Plage 80 km autour des grands lacs Champenois et balade dans le cœur ancien de Troyes.



L'AMS a de nombreux projets à venir:

vente de La Saint-Pèroise, bière brassée par l'ESAT d'Amilly dont le bénéfice sera intégralement versé au profit du projet fûtreau,

- le 1 octobre la 10ème Potirando en coopération avec Saint-Père en Fête et la section USEP de l'Ecole Victor Meunier, du 1/11 au 5/11 un séjour char à voile à Saint-Jean de Mont, le 2/12 une participation au Saint-Père'Atlon et le 10/12 au marathon de l'Espoir de Sully, en février 2018 un séjour ski à l'Alpe du Grand Serre, le 11 mars 2018 une matinée théâtre donnée par l'Amicale au profit du projet fûtreau, des sorties vélo pour petits et grands certains dimanches matin, des soirées familiales bowling, patinoire...



Vous pouvez suivre les activités sur le site de l'AMS et sur la nouvelle page : <https://www.facebook.com/AMSSAINTPERESURLOIRE/>

Défilé du 14 juillet



Il apparaît certain que la valeur « patriotique » n'attend pas le nombre des années, la présence de ces bambins à la commémoration du 14 juillet en est la preuve.

Merci à eux et leurs parents.



Assemblée générale de l'Amicale

Devant ses membres quasi au complet l'Amicale théâtrale a tenu son assemblée générale.

Après le mot de bienvenue de la présidente, la secrétaire a décliné le rapport d'activités de la saison 2016-2017, à savoir la comédie de J.P. Cantinaux intitulée « Rififi chez les bios » pièce qui a demandé quelques effets spéciaux qui ont enchanté notre public.

Cette année nous commençons par un repas de début de saison au restaurant « Le Grand Sully ».



Notre rapport financier reste excellent bien que nous ayons investi dans un nouvel éclairage.

Nous avons choisi pour la saison 2018 une comédie de Germaine Planson « La petite Reine ».

Les représentations débiteront à Saint Père les 20 et 21 janvier.

Le bureau reste inchangé pour cette année. La soirée s'est terminée devant le verre de l'amitié où nous avons trinqué à notre futur succès.

La Présidente : Yolande Cloutier



Tir à l'arc sur cible 3D



Comme l'année dernière, la compagnie des Archers du Sullias a organisé un concours 3D de tir à l'arc sur la commune. Une centaine d'archers ont parcouru les bords de Loire vers les 24 cibles du parcours. Les promeneurs ont été étonnés de voir des animaux tels que lions, ours, loups, zèbres, etc. sur les bords de Loire. Chacun est reparti enchanté de cette journée.





Suite de l'histoire du dernier marinier de Loire : un Saint Pérois monsieur Auguste LEGER raconté par monsieur Louis MARTIN. Ce récit, en épisodes, nous amènera tout doucement vers la mise à l'eau de ce bateau dans le port de Saint Père.

Les souvenirs d'un vieux batelier (suite)



Auguste Léger est originaire de Neuvy-sur-Loire (Nièvre) : Il commença à naviguer en 1883. Il avait douze ans. Il appartenait d'ailleurs à une famille de mariniers. Depuis, son arrière-grand-père né en 1770, tous les Léger furent bateliers. Par ses souvenirs personnels comme par ses traditions de famille, on peut donc écrire que notre interlocuteur à " vécu " la vie des mariniers de la Loire pendant un siècle et demi.

Neuvy était un port actif de la navigation ligérienne. De nombreuses familles de mariniers y résidaient. La communauté des intérêts des esprits et des cœurs y était telle que la profession était jalousement respectée, et les mariages ne se faisaient qu'entre familles de bateliers.

Les bateaux les plus généralement en usage étaient construits à Saint Rambert (Loire). D'où leurs noms de "St Rambertes " puis de " St Rambardes " que le langage populaire transforma en "salambardes ;".

Le Haut-Allier fournissait des "Auvergnates". Mais les "salambardes " gardèrent jusqu'à la fin la préférence des mariniers. Construites en bois de sapins, elles mesuraient de 28 m. à 30 m. de long sur cinq sur large. Leur charge était de 45 tonnes, ou 35 tonnes de poëtrie : l'industrie régionale. Leur tirant d'eau était de deux pieds (66 centimètres).

La grande supériorité des "salambardes" qui leur conférait d'ailleurs une solidité et une souplesse extraordinaires, c'est que pas une pointe n'entrait dans leur construction. Tous les assemblages étaient arrêtés uniformément avec des chevilles. Au reste dès leur arrivée à Neuvy, les salambardes étaient vérifiées et renforcées soigneusement. On "calfatait" les joints douteux : l'on fixait aussi, sur les bords avant et arrière de fortes planches, taillées en dents de soie qu'on appelait "arronçoirs". Les "dents" servaient à arc-bouter les bâtons pendant les manœuvres.

Nos vieux artisans locaux : charpentiers, charrons, menuisiers etc.... connurent une forme d'auvergnates qui eurent leur heure de célébrité dans la corporation du bois. C'étaient des radeaux de vingt mètres de long sur cinq de large et destinés exclusivement au transport du bois industriel.

Ces radeaux étaient caractérisés par le fait d'abord qu'ils n'étaient pilotés que par d'authentiques "Auvergnats", mais aussi qu'ils ne possédaient pas d'ancre. La manœuvre se faisait au moyen de rouettes, de cerceaux de bois fixés sous le plancher et dans lesquels il suffisait de passer une perche de 7 à 8 mètres de long qu'on relevait à volonté pour ralentir la marche de l'embarcation ou l'immobiliser.

Les radeaux d'Auvergne transportaient chacun 30 mètres cubes de planches.

La première question qui se pose et elle a fait couler des flots d'encre est celle de l'ensablement du fleuve. Un préjugé tenace veut, en effet que la Loire ait été moins ensablée autrefois que de nos jours. C'est une erreur.

Rejoignant Auguste Mahaut et tous les vieux bateliers du fleuve le batelier Léger est formel :

- Le lit de la Loire est resté ce qu'il fût jadis soumis aux mêmes fluctuations, au même ensablement. Ce n'est pas le sable qui a tué la navigation, c'est le chemin de fer.

Le "Grand Courlis" ne disait pas autre chose à Raoul Toscan lorsqu'il affirmait :

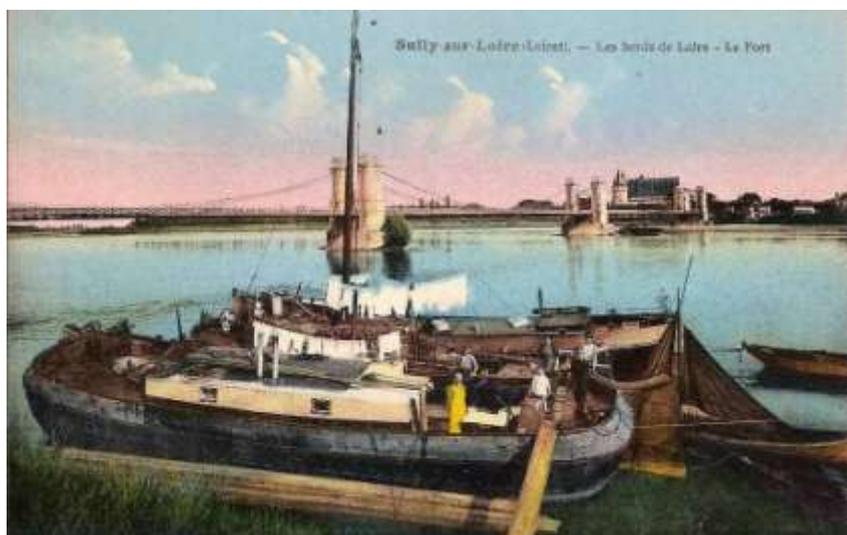
"Au fond par sa nature même, la Loire a toujours été impropre à la navigation". Observation que Mr .DION a traduit d'une manière plus scientifique : "c'est l'abondance du sable, plus encore que le régime torrentiel qui explique la singularité, de ce fleuve.

Mais, alors se pose immédiatement une seconde question :

- Comment dans ces conditions, la marine de Loire a-t-elle pu prospérer ?

- Tout simplement, nous répond le Père Auguste, parce que les mariniers ne naviguaient qu'en période de crue ; On attendait la crue pour partir. Sans la crue nous étions condamnés à l'inaction. Parfois même, lorsque le niveau baissait trop rapidement, on était immobilisé en cours de route pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

"Alors, il ne restait plus qu'une ressource, "ancrer les salambardes" dans l'endroit le plus propice du fleuve, ce qui s'appelait les mettre en fosse. Elles y restaient sous la garde d'un compagnon, en attendant "l'afflot" . : c'est-à-dire la remontée du flot de l'eau."





St Père sur Loire

Dimanche 1^{er} octobre

10^{ème} POTIRANDO

Rendez-vous : Salle polyvalente

Organisée par : Saint-Père en Fête et L.A.M.S.

Assistances et ravitaillements
Dégustation de soupe de potiron
Recettes surprises

Participation de l'école avec la course à la Citrouille d'Or

3 CIRCUITS

8h00	18 km	4€
9h00	12 km	3€
10h00	7 km	2€

Vente de SAINT PEROISE par "les Brasse Bouillon"

Jus de pomme pressé à l'ancienne

Vente de boudin noir

Expo de Solex

FRANCE ADOT

Fête des classes 7



Dimanche
12 novembre

Voici le programme :

- 10h30 retrouvailles à la salle polyvalente.
- Promenade aux vignes.
- 11h30 photo sur le perron de l'église.
- 12h30 apéritif, repas
- Après-midi récréative...

N'hésitez pas à contacter la mairie si vous êtes de la classe 7 que vous souhaitez participer et que vous n'avez pas été contacté.



St Père'athlon

Malgré une faible participation à la réunion de préparation du 8^{ème} St Père'athlon, celui-ci aura quand même bien lieu. Cette manifestation se déroulera le samedi 02 décembre à partir de 15h00 avec un programme qui reste à affiner. On peut quand même annoncer qu'il y aura : initiation à la danse, une dictée pour les enfants et les adultes, des ateliers « sportifs », buvette avec son vin chaud, un repas avec une succulente soupe à l'oignon et un fil rouge qui nous permettra de prendre de la hauteur. Réservez dès maintenant cette journée dont la programmation plus précise vous sera communiquée en temps utile. L' A.F.M. compte sur vous.



Agenda

01 octobre	A.M.S. et S.P.E.F.	La 10 ^{ème} Potirando Assemblée générale Assemblée générale Assemblée générale Championnat Régional de Chiens d'utilités en Rjng
06 octobre	S.P.E.F.	
18 octobre	La Guinguette	
21 octobre	Joie, Forme et Santé	
21 et 22 octobre	Education canine	
12 novembre	Mairie	Fête des Classes « 7 »
18 novembre	Ecole V. Meunier	
02 décembre	Toutes associations	Soirée Halloween
09 et 10 décembre	Education canine	SaintPère'athlon
22 décembre	Ecole V. Meunier	Concours de Chiens d'utilités Marché de Noël

À la découverte de St Père

Réponse du PSP 28 :

Ce meuble est installé à l'entrée de la mairie et permet d'exposer des objets qui ont été offerts à la commune. Celui-ci a été fabriqué et offert par **Michel BOUCHARD** (mari d'une conseillère).

Un grand merci à lui.



Où se trouve cette inscription ?



Réponse dans le prochain numéro



Le conseil municipal du 06/04/2017 :

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2017

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe Habitation : 9,32 %
- Foncier Bâti : 11,77 %
- Foncier non Bâti : 39,13 %

pour un produit fiscal attendu de 287 430 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE), d'approuver le budget primitif 2017 du Service de l'Assainissement arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	88 848,70 €	88 848,70 €
Section d'investissement	251 428,46 €	251 428,46 €
TOTAL	340 277,16 €	340 277,16 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE), d'approuver le budget primitif 2017 de la Commune arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	822 612,88 €	822 612,88 €
Section d'investissement	222 223,85 €	222 223,85 €
TOTAL	1 044 836,73 €	1 044 836,73 €

Le conseil municipal du 15/06/2017 :

REVISION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE AU 01/09/2017

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier, au 1er septembre 2017, le prix du repas pris au restaurant scolaire fixé à :

- 3,00 € pour la Catégorie n°1 (enfants),
- 6,00 € pour la catégorie n°2 (adultes et non-scolaires).

REVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE AU 01/09/2017

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier au 01/09/2017 :

- le forfait journalier de la garderie périscolaire pour les semaines incomplètes ou les besoins occasionnels fixé à 2,50 €,
- le forfait hebdomadaire établi à 11,00 €.

PARTICIPATIONS 2017 AUX FONDS D'AIDE AUX JEUNES ET FONDS UNIFIE LOGEMENT

Le Conseil Municipal vote, pour l'année 2017, sa participation au financement des :

- Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) à hauteur de 0,11€ / habitant, soit 114,95 €,
- Fonds Unifié Logement (FUL) à hauteur de 0,77€ / habitant, soit 804,65 €.

CREANCES IRRECOUVRABLES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de la somme de 666,08 € répartie comme suit :

- 6,90 € sur le budget de la commune,
- 659,18 € sur le budget du service de l'assainissement

suite à un jugement du Tribunal de Commerce de Tours.

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de la somme de 7 242,99 € sur le budget du service de l'assainissement suite à un jugement du Tribunal de Commerce d'Orléans.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/07/2017

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de créer :

- un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à 30/35ème,
- un emploi de Rédacteur Principal de 2ème Classe à temps complet,

- deux emplois d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe à temps complet.

RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2016.

Le rapport susmentionné, destiné notamment à l'information des usagers, pourra être consulté en mairie ou sur le site www.services.eaufrance.fr

RAPPORT ANNUEL 2016 DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2016 présenté par la Société SUEZ, délégataire du service de l'assainissement collectif depuis le 01/07/2016.

REMERCIEMENTS

Le Maire donne lecture des remerciements de la famille de Mme Marcelle NIAF pour le présent offert à l'occasion de ses 103 ans et pour les marques de sympathie adressées lors de son décès.

Le Maire informe l'assemblée des remerciements des élèves de CM1/CM2 et de leur maîtresse de la Commune de VENESMES pour les avoir accueillis une nuit dans la salle de motricité lorsque les conditions climatiques ne leur permettaient pas de dormir sous la tente pendant leur classe de découverte.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur BRETON informe l'assemblée que, dans le cadre de son programme d'entretien des routes, le Conseil départemental a prévu la réfection de la chaussée de la route départementale 948, du giratoire du SUPER U au pont de SULLY SUR LOIRE du 3 au 21 juillet 2017. La circulation des poids lourds sera déviée par la RD 119 et la RD 952 dans les deux sens de circulation. Les véhicules légers seront déviés localement par les Rues de Savoie et du Maine. La circulation des riverains sera adaptée en fonction de l'avancement des travaux.

- Monsieur BRETON ajoute que le SIVU de SULLY SUR LOIRE / SAINT PERE SUR LOIRE envisage de réaliser auparavant trois traversées de route afin de changer les canalisations d'eau potable en septembre.

- Monsieur le Maire remercie chaleureusement Sandrine, l'animatrice municipale, l'équipe éducative et tous les parents qui ont participé au succès de la kermesse scolaire.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une note de présentation brève et synthétique des budgets primitifs 2017 retraçant les informations financières essentielles est disponible sur le site internet de la Commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le conseil municipal du 27/07/2017 :

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SOLOGNE VAL SUD

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'abandon de la compétence «Elaboration, gestion et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)» par le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud.

RAPPORT EPFLI

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement des négociations avec les propriétaires et évoque plusieurs propositions.

DELIVRANCE D'AUTORISATION D'URBANISME

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, M. J CLOUTIER, adjoint, en application de l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme, pour se prononcer sur la délivrance de l'autorisation d'urbanisme déposée par Monsieur le Maire.

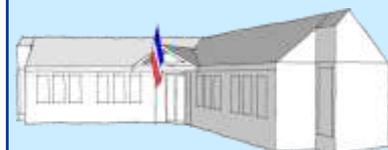
RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Val de Sully en date du 4 juillet 2017.

REMERCIEMENTS

- Le Maire donne lecture de lettres de remerciements émanant d'associations pour l'octroi de subvention.
- Le Maire transmet les remerciements du Maire de VENESMES, de la famille de M. Michel DAUBRY et de Mmes Yvette CHEVALLIER et Yvette BOURCIER.

Mairie de Saint Père sur Loire



Tel : 02.38.36.21.84

Fax : 02.38.36.53.67

saintperesurloire@wanadoo.fr
www.saintperesurloire.fr